

Viande halal ou kasher : délires interprétatifs

Dans un rapport rédigé par le COPERCI (C0mité PERmanent de Coordination des Inspections : Inspection générale de l'Administration, Inspection générale de l'Agriculture, Conseil général vétérinaire) (1) remis en septembre 2005 à Messieurs les ministres de l'Intérieur et de l'Agriculture, il est précisé qu'une part "non négligeable de la viande abattue rituellement est vendue dans le circuit classique, sans mention particulière".[] Ces parties étant les plus tendres et les plus onéreuses du boeuf, leur coût est prépondérant dans le coût de la viande kasher. Si, une fois ces consommateurs informés, certains boudaient cette viande, son prix chuterait et le prix de la viande casher augmenterait mécaniquement.

Ce rapport précise les raisons pour lesquelles il est si difficile d'obtenir ne serait-ce qu'un étiquetage rassurant le consommateur laïc sur le caractère non-sacrificiel de la viande qu'il consomme, et nous montre à quel point ce consommateur trompé est partie intégrante de la filière. On voit aussi combien les exigences des religieux certificateurs, tant pour le kasher que pour le hallal, excèdent les textes sacrés, et sont de fait impossibles à remplir sans faire appel au porte-monnaie d'un consommateur ignorant.

Prescriptions kashères

Les prescriptions des rabbins pour admettre une viande comme kasher vont très au-delà de celles de la Bible. L'interdiction de sacrifier une bête malade ou abîmée les conduit à refuser, après abattage rituel et non avant (allez savoir pourquoi ...) des bêtes tuées à l'abattoir, donc considérées comme saines par les services vétérinaires.

En outre, sont refusées les parties arrières des animaux, car l'extraction des nerfs (interdite de consommation par la

Bible) est, paraît-il, trop onéreuse : il serait donc plus simple de déclarer non-kasher tout l'arrière de l'animal (2). Argumentaire incompréhensible pour moi, qui ne trouve que rarement de gros nerfs dans mon bifteck, et qui ne songe aucunement à les manger quand j'en trouve.

On voit donc le caractère tout à fait central que joue le consommateur non juif dans la filière sacrificielle kasher : sans lui, on ne saurait que faire ni des animaux déclarés insuffisamment parfaits après abattage, ni des trains arrière des bêtes agréées. Tout ce gâchis rendrait la viande kasher inabordable, sans parler des problèmes moraux que poserait le fait d'abattre une bête pour rejeter ensuite sa viande en totalité ou en partie.

Prescriptions hallal

A l'exception du porc, les viandes abattues par des juifs ou des chrétiens sont, d'après le Coran, permises au musulman :

« Vous est permise la nourriture des Gens du Livre, et votre propre nourriture leur est permise. »

Parmi les « Gens du Livre », il y a les chrétiens, qui n'ont aucune exigence rituelle en matière de nourriture. On ne voit donc pas trop, dès le départ, pourquoi il faut toutes ces revendications et ces dérogations aux règles classiques d'abattage.

Même pour l'abattage purement musulman, les règles coraniques ne sont pas excessivement complexes :

« Vous sont interdits la bête trouvée morte, le sang, la chair de porc, ce sur quoi on a invoqué un autre nom que celui de Dieu, la bête étouffée, la bête assommée ou morte d'une chute ou morte d'un coup de corne, et celle qu'une bête féroce a dévorée – sauf celle que vous égorgez avant qu'elle ne soit morte -. (Vous sont interdits aussi la bête) qu'on a immolée sur les pierres dressées, ainsi que de procéder au partage par tirage au sort au moyen de flèches. Car cela est perversité. Aujourd'hui, les mécréants désespèrent (de vous détourner) de votre religion : ne les craignez donc pas et craignez-Moi. »

Plusieurs de ces règles sont de simple bon sens, et une personne raisonnable les interpréterait comme la simple prescription de ne pas manger de la charogne. Même la bête assommée est expressément autorisée à condition qu'on l'égorge avant qu'elle soit morte.

Alors, pourquoi toutes ces demandes de dérogation ?

Et ce n'est pas fini. Les associations de consommateurs musulmans ne cessent de se plaindre de ce que le respect des prescriptions pour le hallal soient insuffisantes ; il ne leur suffit pas que la viande soit certifiée : c'est la filière entière qui doit l'être. En dernière analyse, comme l'a montré avec humour, en ces mêmes colonnes, Leila Adjaoud (3), c'est nous les kouffars qui sommes impurs et qui devrions être chassés de la filière.

Difficultés pour l'étiquetage

Une solution de bon sens consisterait à étiqueter la viande de façon claire, mais elle n'est pas près de se mettre en place. Toujours respectueux des exigences (et des caprices) des religions, les pouvoirs publics accepteraient sans doute d'inscrire « Hallal », ou « Kasher », et l'on pourrait se dire, en première analyse, que le consommateur laïc n'aura qu'à s'assurer de l'absence de ces mentions.

Mais il n'en va pas ainsi ; en effet, le caractère kasher est refusé, non seulement aux viandes abattues de façon ordinaire, mais aussi aux viandes abattues selon le rite kasher et auxquelles un défaut est trouvé a posteriori, ainsi qu'à tous les quartiers arrière. L'absence de certification ne vaut donc pas certification de l'absence de rites sacrificiels.

En réalité, étiqueter clairement, c'est tuer la filière, car on voit mal le consommateur laïc accepter en toute connaissance de cause de manger les bêtes et les morceaux refusés par les religieux. On n'est pas des poubelles ...

On ajoutera que l'étiquetage a un cout, et qu'il serait répercuté sur tous les consommateurs.

Pour le moment, le porc est la seule viande que l'on puisse

manger en étant certain de son caractère non-sacrificiel.

A ces difficultés d'étiquetage, s'ajouteraient celles qui seraient créées par les religieux eux-mêmes, car chaque secte a l'art de se distinguer de la voisine dans ses exigences, d'autant qu'à la base, le problème est économique : il s'agit d'obtenir, pour soi et non pour le voisin, des postes rémunérés de contrôleurs. D'où une surenchère d'exigences, toujours différentes d'une secte à l'autre, dans l'objectif de prouver qu'on est le seul à mériter la responsabilité de la certification, et le salaire qui va avec.

Questions de principe

Cet exemple apparemment banal de la viande sacrificielle nous montre bien que, lorsqu'une religion se mêle de légiférer, ne serait-ce que sur un simple problème de consommation, aucun accommodement n'est raisonnable. Nous avons eu l'occasion de voir, dans les lignes qui précèdent, combien :

- le respect de l'animal est oublié (souffrance inutiles dues au non-respect de l'étourdissement ; abattages inutiles dus au refus de certaines viandes pourtant saines d'un point de vue vétérinaire)
- le respect du consommateur laïc est oublié : on l'intègre dans le système, sans l'en informer, dans le rôle de la poubelle
- le respect des textes sacrés est oublié par des religieux qui se valorisent en faisant passer leurs interdits pour ceux de Dieu
- le respect de l'argent public est oublié : Messieurs les religieux ne parlent que contrôles tout au long de la filière, voire doublement des outils de fabrication (une viande impure peut contaminer une viande pure qui cuira dans le même plat) ; tout cela a un coût, et nos bons apôtres entendent le faire assurer par le reste de la collectivité
- le respect de l'interdiction de discrimination est oublié, au moins par ceux d'entre eux qui veulent exclure les impurs que nous sommes du processus de fabrication et de

distribution, donc des emplois qui vont avec
N'oublions pas que nous partons d'une situation où les exigences des textes sacrés, Bible et Coran, ne prévoient rien d'aussi compliqué. Les interprétations des religieux en rajoutent beaucoup.

Il faudrait poser enfin la question de savoir ce qu'est exactement une religion et jusqu'à quel point les religieux ont le droit d'en interpréter les prescriptions sans contrôle extérieur.

Séparation de l'Eglise et de l'Etat ?

Oui, s'ils sont vraiment séparés.

Mais pas question, au non d'une « laïcité positive », de permettre aux religieux de rajouter sans fin une prescription à une prescription, une exigence à une exigence, une demande de dérogation aux dérogations déjà accordées, et d'en transférer le coût et les autres inconvénients sur les reste de la société.

Pour finir, je vous propose d'écouter cette chanson de Juliette : Tout est bon dans l'cochon :

<http://www.youtube.com/watch?v=zQv3dhpKdh0>

Catherine Ségurane

(1) Rapport au Ministère de l'Agriculture
http://agriculture.gouv.fr/spip/IMG/pdf/rapport_activite_igal.pdf

(2) Viandes hallal ou kasher, les consommer sans le savoir :
http://www.oaba.fr/pdf/reglementations/Consommer_halal_sans_le_savoir.pdf

(3) Encore un effort, Monsieur Quick :
<http://www.ripostelaique.com/Encore-un-effort-Monsieur-Quick.html>